



FFT – FFBT numéro 0167017
Agrément ministériel 67S405
STAND : route de Klingenthal 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser René 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 03.88.95.84.40
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 45, route du Rhin 67100 Strasbourg tel : 06.08.98.92.25
Trésorier : Bentz Arnaud 39 boulevard d'Europe 67210 Obernai tel : 06.74.38.19.88
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

Assemblée Générale Extra Ordinaire du 30 janvier 2010

Le Président a ouvert l'assemblée générale extraordinaire à 15h00 par un mot de bienvenu aux membres présents, ainsi qu'à l'attention de Monsieur Philippe MEYER, Maire de la commune de Boersch, qui honore notre assemblée générale de sa présence, malgré un emploi du temps chargé. Il est procédé à la mise en circulation de la feuille de présence, complétée par le recensement des personnes absentes excusées ayant données procuration et qui compteront dans les votes. Il est dénombré 38 membres présents. A cela s'ajoutent 16 procurations et 12 membres excusés.

Cette formalité accomplie, il est rappelé l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Celle-ci a été jugée nécessaire afin de redéfinir, en accord avec les membres du Club, les modalités d'exercice des deux disciplines majeures pratiquées au Pas de Tir de Boersch.

La discussion débute sur la pratique du Ball-Trap.

Le président résume à l'assemblée les diverses discussions et démarches engagées au cours de l'année civile sur la thématique du Ball-Trap. En effet, le responsable Ball-Trap et plusieurs adeptes de cette discipline sont désireux de promouvoir la pratique de la compétition sur les installations du Club et soulignent les très bons résultats obtenus sous les couleurs du Pas de Tir de Boersch. Le Président, quant à lui, rappelle que la vocation initiale du Club est le tir de loisir et que ce critère est une des conditions essentielles d'octroi de la location du terrain sur lequel est situé le Club. Une rencontre ayant été organisée avec le propriétaire du terrain, cette obligation de limitation au tir de loisir a été confirmée.

Il résulte de cette restriction un besoin de réorganisation et de réduction du nombre de séries tirées annuellement.

Devant cette situation, Monsieur Jean Claude Karcher explique qu'il a engagé les démarches administratives pour créer un club de Ball-Trap qui pourrait accueillir des compétitions. Il est en l'attente d'une décision sur l'attribution d'un terrain. Les personnes désireuses d'obtenir une licence FFBT pourraient alors devenir membre de ce nouveau club. Dans l'intervalle, le Pas de Tir de Boersch continuera d'assurer la délivrance de licences FFBT.

Ne pouvant assumer un rôle d'animation dans deux clubs en même temps, Monsieur Jean Claude Karcher fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de responsable du Ball-Trap au sein du Pas de Tir de Boersch. L'assemblée prend acte de cette décision et le remercie pour le travail effectué au long des années.

Divers thèmes sont encore débattus portant, entre autres, sur le nombre et le coût des installations du Ball-Trap, sur la difficulté d'obtenir, pour cette discipline, un bail d'une durée suffisante, notamment au vu de l'investissement réalisé et sur l'excellence des résultats remportés en compétition. Monsieur Jean Claude Karcher demande à ce que le club en création, qu'il présidera, soit prioritaire pour le rachat des installations de Ball-Trap devenant éventuellement excédentaires à Boersch, du fait de la réduction de l'activité de cette discipline. Ce principe est acquis dans des conditions financières restant à définir.

A l'issue des débats, les décisions suivantes sont entérinées:

- Arrêt des compétitions sur les installations du Club.
- Des rencontres amicales entre clubs restent possibles, mais seront limitées à une journée, le samedi.
- Le principe de l'ouverture permanente des installations aux tireurs inexpérimentés est confirmé.



Président : Mittelheisser René 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 03.88.95.84.40
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 45, route du Rhin 67100 Strasbourg tel : 06.08.98.92.25
Trésorier : Bentz Arnaud 39 boulevard d'Europe 67210 Obernai tel : 06.74.38.19.88
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

- Une pause hivernale est instituée qui couvrira les mois de décembre et janvier. Ceci tant du fait que le nombre de tireurs Ball –Trap en période hivernal est plus faible, ceux-ci étant parfois eux même chasseurs, que par le risque de bris des lanceurs, fragilisés par des grands froids.
- L'assurance de la FFT couvrant aussi la pratique du Ball-Trap hors compétitions, l'adhésion du Club à la FFBT n'est plus une obligation.
- Il ne sera plus attribué de séries gratuites aux personnes encadrant l'activité Ball-Trap.
- Le challenge Jean Marc Keller sera remis en jeu en Ball-Trap au cours de l'année 2010.
- Un cahier de rapport d'incidents sera mis en place et servira à consigner tous les problèmes, techniques ou autres, survenant au niveau du stand de tir afin de garantir une information exhaustive de l'équipe procédant à la prochaine ouverture des installations.

Les principaux points concernant le Ball-Trap ayant été évoqués, il est ensuite discuté du fonctionnement des pas de tir 25 et 50 mètres dédiés à l'arme de poing et à la carabine.

Organisation du pas de tir 25 et 50 mètres.

Contrairement au Ball-Trap, cette section du Club n'a organisé aucune manifestation sur l'année écoulée et sa fréquentation stagne depuis plusieurs années.

Monsieur Sylvain OTT, responsable FFT, regrettant son manque de disponibilité pour dynamiser la section, préfère se démettre de ses fonctions. L'assemblée prend acte de sa démission.

Divers échanges ont lieu sur les possibilités de relancer la pratique du tir pistolet et carabine.

A la demande d'un certain nombre de membres présents, Monsieur Martin GROSSHANS s'engage à ouvrir le club house le dimanche matin pour que les tireurs sur cibles puissent bénéficier d'un abri convivial.

Le Président souligne le besoin de rénover les équipements de tir, à la fois pour les rendre plus attractifs mais aussi pour finaliser le dossier de demande d'homologation auprès de la FFT. La mise en place de pièges à balles, récupérateurs de plomb, est considérée comme incontournable et l'assemblée approuve le choix de sélectionner des installations résistant aux gros calibres, quel que soit le pas de tir concerné.

Le coût d'une telle mesure est évoqué, pouvant atteindre 10 000 euros. Une mise en place progressive sur plusieurs années est à prévoir. Un appel à soutien est lancé à l'attention de Monsieur le Maire.

Remplacement des mandats vacants .

L'assemblée ayant accepté leurs démissions, doit procéder au remplacement des mandats suivants :

- Adjoint au secrétaire pour la FFT, membre sortant Madame Carine DELMER
- Vice-Président, membre sortant Monsieur Guy Eaux
- Responsable Ball-Trap, membre sortant Monsieur Jean Claude Karcher
- Responsable FFT, membre sortant Monsieur Sylvain Ott
- Responsable Ball-Trap Adjoint, membre sortant Monsieur Claude SALOMON

Prenant connaissance de leur candidature, l'assemblée décide de nommer au comité :

- Monsieur Clément Steger, désigné au poste de vice-Président
- Monsieur Gilbert Ohresser, désigné au poste de responsable FFT.

La carence du poste de responsable Ball –Trap est constatée et l'appel à candidature se poursuit.



FFT – FFBT numéro 0167017
Agrément ministériel 67S405
STAND : route de Klingenthal 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser René 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 03.88.95.84.40
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 45, route du Rhin 67100 Strasbourg tel : 06.08.98.92.25
Trésorier : Bentz Arnaud 39 boulevard d'Europe 67210 Obernai tel : 06.74.38.19.88
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

La nouvelle fonction de Monsieur Clément Steger rend incompatible l'exercice de son mandat de réviseur aux comptes pour les exercices à venir. Il est donc procédé à l'élection d'un nouveau réviseur aux comptes en la personne de Madame Michelle Trost qui officiera avec Monsieur Philippe Galoudeau dont le mandat de réviseur aux comptes se poursuit normalement.

Au terme de ces élections, la composition du nouveau comité est, par ordre alphabétique :

Monsieur BENTZ Arnaud, trésorier,
Madame BRAUN Anita, adjoint au secrétaire pour la FFBT,
Monsieur ECKERT Jean Gabriel, secrétaire,
Monsieur GROSSHANS Martin, responsable du club house le dimanche
Monsieur KEHRES Marcel, responsable du club house le samedi
Monsieur MITTELHEISSER René, Président
Monsieur MITTELHEISSER Thomas, responsable FFT adjoint
Monsieur OHRESSER Gilbert, responsable FFT,
Monsieur STEGER Clément, vice-président,
Mairie de BOERSCH, un siège étant réservé à un représentant

Le mot du Maire.

La parole est donnée à Monsieur le Maire de Boersch. Celui-ci confirme son soutien au club et à son Président, et ceci tant sur le plan financier que sportif. Il félicite chaleureusement l'équipe Ball-Trap pour les résultats obtenus. Il souligne aussi l'importance de concilier la pratique du tir avec le respect de la qualité de vie des habitants de la commune de Boersch, par ailleurs assez peu représentés dans le club. Il confirme que le problème des nuisances sonores et le confinement du plomb doivent être pris en compte dans la gestion des activités du club. Dans ce contexte, l'initiative spontanée d'installation de récupérateurs de plombs emporte son adhésion et il promet d'étudier les possibilités de subvention sur ce thème.

L'assemblée remercie Monsieur le Maire, et cette intervention clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire, vers 16 heures 20.